



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 15 février 2012 — N° 77

Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon

QUÉBEC

La séance est ouverte à 9 h 45.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Houda-Pepin (La Pinière) fait une déclaration à la mémoire de Rona, Sahar, Zainab et Geeti Shafia.

M. Kotto (Bourget) fait une déclaration afin de souligner la 30^e édition des Rendez-vous du cinéma québécois.

Mme Vallée (Gatineau) fait une déclaration afin de féliciter Mme Caroline Calvé, une athlète canadienne qui s'est méritée la première médaille d'or dans une épreuve alpine de surf des neiges.

M. Bérubé (Matane) fait une déclaration concernant le décès de Marjorie Raymond et le soutien aux enfants en Haute-Gaspésie.

Mme Roy (Lotbinière) fait une déclaration concernant le Domaine Joly-De Lotbinière.

15 février 2012

M. Drolet (Jean-Lesage) fait une déclaration concernant le Carnaval de Québec.

Mme Poirier (Hochelaga-Maisonneuve) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Muguette Béchard.

M. Gendron (Abitibi-Ouest) fait une déclaration afin de souligner les 25 ans de dévouement de Mme Marguerite Couture au sein du conseil des commissaires de la Commission scolaire du Lac-Abitibi.

À 9 h 54, M. Ouimet, deuxième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 11.

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

Mme Beauchamp, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 56 Loi visant à lutter contre l'intimidation et la violence à l'école

La motion est adoptée.

15 février 2012

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 56.

M. Bachand, ministre des Finances, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 54 Loi concernant les paramètres sectoriels de certaines mesures fiscales

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 54.

Dépôts de documents

Mme St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, dépose :

Le rapport annuel de la Société de la Place des Arts de Montréal, pour l'exercice financier terminé le 31 août 2011;

(Dépôt n° 973-20120215)

Le rapport annuel de la Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec), pour l'exercice financier terminé le 31 août 2011;

(Dépôt n° 974-20120215)

L'avis de la Commission sur le classement d'un bien culturel pour le Temple maçonnique de Montréal.

(Dépôt n° 975-20120215)

15 février 2012

M. Corbeil, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, dépose :

Le plan stratégique 2011-2014 du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

(Dépôt n° 976-20120215)

M. Fournier, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 2 novembre 2011 par M. Khadir (Mercier), concernant la demande d'instituer une commission d'enquête publique sur la collusion et la corruption dans le domaine de la construction et sur le financement des partis politiques;

(Dépôt n° 977-20120215)

La réponse du gouvernement aux pétitions déposées le 1^{er} décembre 2011 par Mme Poirier (Hochelaga-Maisonneuve), concernant les soins dispensés aux aînés.

(Dépôt n° 978-20120215)

M. le président dépose :

Une lettre, en date du 14 février 2012, que lui a adressée M. Amir Khadir, député de Mercier, concernant son intention de siéger à titre de membre du Bureau de l'Assemblée nationale.

(Dépôt n° 979-20120215)

Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, propose que cette modification à la composition du Bureau de l'Assemblée nationale soit adoptée.

La motion est adoptée.

Puis M. le président dépose :

Le nouveau diagramme de l'Assemblée, en date du 15 février 2012.

(Dépôt n° 980-20120215)

15 février 2012

Dépôts de rapports de commissions

M. Marsan (Robert-Baldwin), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de la culture et de l'éducation qui, le 14 février 2012, a procédé à l'élection à la vice-présidence de la commission.

(Dépôt n° 981-20120215)

Dépôts de pétitions

Deux extraits de pétition concernant le Protocole de Kyoto sont déposés par Mme Beaudoin (Rosemont) :

— le premier, extrait d'une pétition signée par 12 629 citoyens et citoyennes du Québec;

(Dépôt n° 982-20120215)

— le deuxième, extrait d'une pétition signée par 1 247 citoyens et citoyennes du Québec.

(Dépôt n° 983-20120215)

Mme Malavoy (Taillon) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 6 332 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'augmentation du nombre d'heures consacrées à l'enseignement de l'histoire du Québec.

(Dépôt n° 984-20120215)

M. Bernier (Montmorency) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 615 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la transmission télévisée des débats en langue des signes québécoise (LSQ).

(Dépôt n° 985-20120215)

15 février 2012

M. Bonnardel (Shefford) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 451 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la modification du mode de scrutin pour 2012.

(Dépôt n° 986-20120215)

M. St-Arnaud (Chambly) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 3 928 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la préservation des milieux naturels.

(Dépôt n° 987-20120215)

M. Khadir (Mercier) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 9 840 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la demande d'un moratoire sur l'installation des compteurs de nouvelle génération d'Hydro-Québec.

(Dépôt n° 988-20120215)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement,
M. Bernier (Montmorency) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 4 050 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la couverture ambulancière dans la région de la Capitale-Nationale.

(Dépôt n° 989-20120215)

15 février 2012

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Robert (Prévost) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 339 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'agrandissement de l'école de l'Envolée.

(Dépôt n° 990-20120215)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le président, M. Girard (Gouin) retire certains propos non parlementaires.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Dutil, ministre de la Sécurité publique, dépose :

Copie d'une lettre, en date du 2 février 2012, adressée à Mme Sylvie Tousignant, directrice générale adjointe à la direction générale des affaires policières du ministère de la Sécurité publique, transmise par Me Pierre Lapointe, Procureur en chef aux poursuites criminelles et pénales, au sujet d'une demande d'enquête sur ordre du ministre concernant la « Loi sur la police – Affaire Ian Davidson ».

(Dépôt n° 991-20120215)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé aux avis touchant les travaux des commissions.

Avis touchant les travaux des commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 143 et 145 du Règlement, M. Gauthrin, leader adjoint du gouvernement, convoque :

15 février 2012

- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de compléter ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 34, Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Kelley, ministre responsable des Affaires autochtones, conjointement avec M. Cloutier (Lac-Saint-Jean), M. Deltell (Chauveau), Mme Lapointe (Crémazie), M. Khadir (Mercier) et M. Aussant (Nicolet-Yamaska), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le 10^e anniversaire de la Paix des Braves, une entente qui a permis d'établir une nouvelle relation entre les Cris et le gouvernement du Québec.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Beaudoin (Rosemont), conjointement avec M. Arcand, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. McKay (L'Assomption), M. Rathé (Blainville), M. Curzi (Borduas), Mme Lapointe (Crémazie), M. Charette (Deux-Montagnes), M. Rebello (La Prairie), M. Khadir (Mercier) et M. Aussant (Nicolet-Yamaska), propose :

QUE l'Assemblée nationale déplore la décision du gouvernement du Canada de se retirer du Protocole de Kyoto et exige du gouvernement du Québec qu'il informe les parties au *Protocole de Kyoto* à la *Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques* (CCNUCC) que le Québec entend, pour sa part, respecter et faire reconnaître son engagement à atteindre la cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

15 février 2012

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84.1 et 185 du Règlement, M. Curzi (Borduas), conjointement avec Mme St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, M. Kotto (Bourget), Mme Lapointe (Crémazie), M. Khadir (Mercier), M. Aussant (Nicolet-Yamaska) et Mme Beaudoin (Rosemont), propose :

QUE l'Assemblée nationale salue la proclamation de M. Dominic Champagne à titre d'Artiste pour la paix pour l'année 2011 et souligne la remise de prix Hommage à Mme Margie Gillis et à M. Yvon Deschamps par les Artistes pour la paix.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 14, Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable.

15 février 2012

M. Ouimet, deuxième vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission de l'administration publique se réunira en séance de travail afin de procéder à l'organisation des travaux de la commission et à la vérification des engagements financiers des ministères et des organismes.

Et du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143, il donne les avis suivants :

- la Commission des institutions se réunira en séance de travail afin de préparer l'audition de la Commission des services juridiques; puis en séance publique afin de procéder à l'audition de la Commission des services juridiques, de discuter de sa gestion administrative et d'examiner ses orientations et ses activités; et enfin, en séance de travail afin de déterminer, le cas échéant, les suites à donner à cette audition;
- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles se réunira en séance de travail afin de rendre une décision dans le cadre du mandat d'initiative concernant la sécurité des approvisionnements en produits pétroliers.

AFFAIRES DU JOUR

À 11 h 58, à la demande de M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, M. Ouimet, deuxième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 h 01.

15 février 2012

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

M. Marceau (Rousseau) propose :

QUE l'Assemblée nationale exige du gouvernement l'abolition de la contribution santé et son remplacement par des modifications à la structure fiscale afin de transférer la charge fiscale de la contribution santé de la classe moyenne vers les classes supérieures de revenus.

M. Gendron, troisième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la discussion de cette motion : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; 16 minutes sont allouées aux députés indépendants; le reste du temps sera partagé également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et le groupe parlementaire formant l'opposition officielle. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants sera partagé également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et le groupe parlementaire formant l'opposition officielle; le temps non utilisé par le groupe parlementaire formant le gouvernement ira au groupe parlementaire formant l'opposition officielle et vice-versa. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 16 février 2012, à 9 h 45.

15 février 2012

La motion est adoptée.

À 17 h 01, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 16 février 2012, à 9 h 45.

Le Président

JACQUES CHAGNON